

## SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2016

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le vingt-neuf septembre deux mil seize à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 22 septembre adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BARGHOUT Christine, BASSE Corinne, CHABRIER Michel, DE SOUSA Sandra, HEBRARD Jean-Pierre, LAURENDEAU Patrick, PARET Christine, PASCANET Serge, ROUGIER Mireille, SALA Géraldine, SOUBEYROUX Valérie.

**Pouvoirs :** M. DAUZAT Christian à M. HEBRARD Jean-Pierre  
M. FOURNIER Michel à M. PASCANET Serge  
Mme GARCIA Amélia à Mme DE SOUSA Sandra  
M. JENTHON Thierry à M. LAURENDEAU Patrick  
Mme BRESSON Séverine à Mme SOUBEYROUX Valérie  
Mme MORAND Sandra à Mme PARET Christine

Madame MORAND Sandra est arrivée en cours de séance à 20h 55.

**Absent :** M. QUANTIN Hugues

**Secrétaire de séance :** Mme PARET Christine

**Secrétaire administrative :** Mme BRIFFOND Catherine

Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Approbation convention de mise à disposition du service bibliothèque

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Nom de rue (Européen Homes)
- Ouvertures de crédits
- Encaissement d'un chèque suite à sinistre
- SOCOTEC : renouvellement de contrats
- Espace sportif : dépôt de plainte
- Questions diverses

### **NOM DE RUE** (Européen Homes)

Afin de répondre à la demande des services fiscaux et du lotisseur, il y a lieu d'officialiser par délibération le nom de la rue qui desservira le lotissement Européen Homes, à partir de la rue du Chabry.

M. le Maire, suite à l'accord de la famille propose :

- Rue Major Thibault MILOCHE

Ce sous-officier Mort pour la France en Afghanistan le 10 octobre 2010 a été scolarisé à l'école publique de Saint-Beauzire dans les années 80.

**VOTE :** **Pour** à l'unanimité des présents.

### **OUVERTURE DE CREDITS**

- ❖ **Frais étude :**

Afin de finaliser le dossier « extension école », il conviendrait d'intégrer à l'opération les frais d'étude de faisabilité réalisés en 2008 pour un montant de 3 588 € (n° inventaire 2008.2031.01) et d'effectuer les ouvertures de crédit suivantes :

Recettes : compte 2031 (041) d'un montant de 3 588 €

Dépenses : compte 2313(041) d'un montant de 3 588 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

❖ AEP Epinet :

Afin d'effectuer l'intégration des travaux au compte 21 imputation budgétaire concernant l'opération AEP Epinet (n° inventaire 2012.2313.01) d'un montant de 124 961.61 €.

En effet, cette dépense a été mandatée au compte 2313 au lieu de 2315.

Pour cela, il conviendrait d'effectuer les ouvertures de crédit suivantes :

Recettes compte 2313(094) d'un montant de 124 961.61 €

Dépenses compte 2315(094) d'un montant de 124 961.61 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

❖ Portillon :

Afin de créer un portillon entre le terrain de foot et l'aire de jeu, il conviendrait d'effectuer :

Un virement de crédit qui consiste à diminuer ceux inscrits sur l'article 615221 d'un montant de 768 € et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 prélèvement pour dépenses d'investissement.

Un vote supplémentaire de 768 € sur la section d'investissement.

Dépenses Article 021 prélèvement sur recettes d'investissement

Dépenses 2158 (105) voirie urbaine

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

❖ Intérêt emprunt :

Afin de régulariser le versement des intérêts relatifs à l'emprunt différé correspondant aux travaux de rénovation de l'école et portant sur la 1ère année, il conviendrait d'effectuer des ouvertures de crédits suivantes :

**Fonctionnement :**

Dépenses compte 6688(042) d'un montant de 14 354.52 €

Recettes compte 778 d'un montant de 14 354.52 €

**Investissement :**

Dépenses compte 2158 d'un montant de 14 354.52 €

Recettes compte 1641(040) d'un montant de 14 354.52 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

❖ Taille haies télescopique :

Afin d'acquérir un taille haies télescopique(en remplacement de celui volé), il conviendrait d'effectuer :

Un virement de crédit qui consiste à diminuer ceux inscrits sur l'article 615221 d'un montant de 684 € et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 prélèvement pour dépenses d'investissement.

Un vote supplémentaire de 684 € sur la section d'investissement.

Dépenses Article 021 prélèvements sur recettes d'investissement

Dépenses 21578 (106) matériel de voirie

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

❖ Budget M49 : Assainissement

Il conviendrait d'effectuer des ouvertures de crédits sur le budget « assainissement » suite à la renégociation du prêt en cours, soit :

**Fonctionnement**

Dépenses : compte 6688(042) d'un montant de 40 687.75 €

Recettes : compte 7788 d'un montant de 40 687.75 €

**Investissement**

Dépenses : compte 2158 d'un montant de 40 687.75 €

Recettes : compte 1641(040) d'un montant de 40 687.75 €

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

Arrivée de Sandra MORAND

**ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE SUITE A SINISTRE**

L'assurance GROUPAMA nous a fait parvenir le reliquat du sinistre « choc de véhicule » du 10 juin 2016 soit un chèque de 251.00 €.

Il convient donc :

- d'autoriser le Maire à encaisser ce chèque d'indemnisation
- d'inscrire cette somme, en recettes de fonctionnement au compte 7788 « indemnités sinistre »

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

**SOCOTEC** : renouvellement de contrats

Il conviendrait de renouveler le contrat avec la société SOCOTEC pour les installations électriques et gaz des bâtiments suivants :

<b>Vérification périodique des installations électriques</b>	HT	TTC
Salle des fêtes Maire Espace culturel	135.00 €	162.00 €
Ecole primaire	125.00 €	150.00 €
Espace Sportif	150.00 €	180.00 €
Club house Football	150.00 €	180.00 €
Restaurant Scolaire	125.00 €	150.00 €
Nouveaux vestiaires	150.00 €	180.00 €

<b>Vérification périodique des installations Gaz)</b>		
1 chaufferie Salle des fêtes Maire Espace culturel	75.00 €	90.00 €
1 chaufferie Ecole primaire	75.00 €	90.00 €
2 chaufferies Espace Sportif	110.00 €	132.00 €
Restaurant Scolaire	95.00 €	114.00 €

La durée de l'abonnement est d'un an à compter du 29 septembre 2016.  
L'abonnement est renouvelable trois fois pour une même durée après réception de la notification du client, et ce, pour une durée globale de quatre ans maximum.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

**ESPACE SPORTIF** : procédure judiciaire

Une procédure dans le cadre de la garantie décennale a été engagée auprès de l'assureur SMABTP le 23 juillet 2016 concernant les malfaçons.

Deux expertises ont eu lieu. La deuxième a donné lieu à un rapport intermédiaire de l'expert contesté par la mairie suite à plusieurs omissions tendant à minimiser les dommages.

S'agissant du bloc d'hygiène, il est précisé que deux portes sur trois ont fait l'objet de travaux temporaire pour assurer leur fermeture.

Suite à de nouvelles constatations : fuites, fissures et remontée d'eau et compte tenu du rapport d'expertise, M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à ester en justice, afin d'obtenir réparation.

**VOTE : Pour** à l'unanimité des présents.

**ESPACE CULTUREL** : réseau des médiathèques

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 a modifié l'article L5211-4-1 du Code général des collectivités territoriales qui prévoit les modalités de mises à disposition de services entre collectivités. Il dispose notamment que, dans le cadre d'une bonne organisation des services, une commune peut conserver tout ou partie du service concerné par le transfert de compétences, à raison du caractère partiel de ce dernier.

Une convention doit fixer, après avis des comités techniques compétents, les modalités de la mise à disposition, ainsi que les conditions de remboursement, qui doivent correspondre à celles qui sont déterminées par l'article L 5211-16 du CGCT. Dans ce cadre il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition du service bibliothèque communal au profit du réseau médiathèques intercommunal. Cette convention fixe les conditions générales pour la mise à disposition, avec effet au 1er novembre 2016.

Chaque début d'année, une fiche annuelle de mutualisation fixera les coûts du service.

Celle -ci contiendra :

- un tableau prévisionnel détaillant les coûts du service mis à disposition et les équivalents temps plein consacrés à chaque activité,
- un tableau définitif constatant la réalité du volume d'activité effectué l'année écoulée N-1 afin de permettre, le cas échéant, une régularisation positive ou négative, en année N, du coût du réseau médiathèques intercommunal.

**VOTE : - Pour : 16 - Abstentions : 2** (ROUGIER Mireille et CHABRIER Michel)

**QUESTIONS DIVERSES :**

❖ **Gens du voyage :**

Suite à une convention signée avec la Communauté de communes propriétaire des terrains ; les gens du voyage actuellement stationnées sur le Biopôle se sont engagés à quitter les lieux lundi 3 octobre 2016 au plus tard.

❖ **Travaux d'électricité sous la halle :**

Des travaux de mise aux normes des installations électriques desservant la halle sont en cours.

L'échange du compteur (passage en triphasé) sera demandé à EDF.

❖ **Départ de Monsieur le Sous-Préfet :**

M. François VALEMBOIS Sous-Préfet de Riom à qui le ministère de l'intérieur a confié une mission interministérielle a quitté ses fonctions.

Son intérim a été confié à Madame Christine BONNARD, Sous-Préfète d'Issoire.

❖ **Conventions avec Communauté des Communes :** courrier à Mr BOILON

M. le Maire fait part au conseil de sa demande au Président de la communauté de communes de mettre un terme au 31 décembre 2016 à deux conventions concernant pour l'une, la participation à hauteur de 65 % de la communauté de communes à la cotisation du SMTC (44 608.20 € en 2016) et pour l'autre le reversement par la commune à la communauté de communes d'une partie des taxes foncières du Biopôle (42 960.00 € en 2016). Ces deux conventions sont intimement liées l'une à l'autre et présenteraient un cas d'exception dans la future communauté de communes.

❖ **Courrier de Mr VIDALIN :**

M. VIDALIN, masseur kinésithérapeute a demandé à la commune de pouvoir utiliser, dans le cadre de réhabilitation, une partie de l'aire de jeux du stade municipal.

Afin d'établir une convention, un rendez-vous sera pris pour demander des informations complémentaires courant octobre.

❖ **Poulailler Chalut :**

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. KAYA, directeur de la société AM'S OCCAS'63 installée à Chappes qui est désireux d'acquérir le poulailler Chalut. Son offre est conforme à l'estimation des Domaines. Afin d'étudier cette demande, il sera demandé à M. KAYA de préciser son projet professionnel.

❖ **Changement bureau FJEP :**

La nouvelle présidente est Caroline JOUBERT.

❖ **Confrérie de la pansette :**

La course cycliste des Paladins passera dans notre commune le dimanche 9 octobre 2016 vers 10 heures.

❖ **EPF/SMAF :**

L'EPF Smaf a fêté son 40<sup>ème</sup> anniversaire le 16 septembre 2016.

Les délégués ainsi que les maires des communes adhérentes étaient conviés à cette manifestation normalement. Cependant aucune invitation n'a été reçue en mairie.

Une lettre sera adressée au président.

❖ **SBA**

Faute de quorum, le comité syndical du samedi 24 septembre 2016 à St Dier d'Auvergne a été ajourné. Un nouveau comité aura lieu de lundi 3 octobre 2016 à Artonne.

### ❖ **Bulletin d'informations municipales :**

Un bulletin d'informations municipales est en cours de rédaction, il se ne substituera pas au traditionnel Bulletin Municipal qui paraîtra début 2017 qui lui relatara les activités de l'année 2016 et plus particulièrement celles des associations.

#### **Dates à retenir :**

Lundi 3 octobre 2016 à 18h 30 : Comité syndical du SBA à Artonne,

Mardi 4 octobre 2016 à 18h 00 : Réunion de bureau à la communauté de communes Limagne d'Ennezat (audition du Maire de Saint-Beauzire),

Mardi 4 octobre 2016 à 18h 00 : Comité de pilotage Transport (fusion communauté de communes)

Mercredi 5 octobre 2016 à 8h 30 : séminaire « Transports » (fusion communauté de communes),

Jeudi 6 octobre 2016 à 9h 00 : réunion sur la modification PLU de Saint-Beauzire,

Jeudi 6 octobre 2016 à 18h 00 : comité syndical du Grand Clermont,

Jeudi 6 octobre 2016 à 20h 00 : comité de pilotage élargi à Riom,

Vendredi 7 octobre 2016 à 8h 30 : réunion à la communauté de communes avec le Conseil Régional,

Vendredi 7 octobre 2016 à 10h 30 : sommet de l'élevage,

Vendredi 7 octobre 2016 à 18h 00 : réunion sur l'entretien des fossés,

Vendredi 7 octobre 2016 à 18h 30 : foire aux pansettes à Gerzat,

Vendredi 7 octobre 2016 à 20h 30 : assemblée générale du FJEP,

Lundi 10 octobre 2016 à 18h 00 : comité de pilotage PLUI (communauté de communes),

Mardi 11 octobre 2016 : banque alimentaire,

Jeudi 13 octobre 2016 à 14h 00 : réunion relative au PLU de la ville de Riom,

Jeudi 13 octobre 2016 à 17h : réunion concernant la révision des listes électorales,

Lundi 17 octobre 2016 à 18h 30 : PLU Intercommunal (atelier citoyen),

Mardi 18 octobre 2016 à 18h 30 : conseil communautaire,

Samedi 22 octobre 2016 à 9h 00 : assemblée générale l'AMF (Association des Maires de France à la mairie de Clermont Ferrand),

Jeudi 27 octobre 2016 à 20h 30 : conseil municipal,

Fin séance : 22h 20